82658 - Comment doit prier le voyageur?

La question

Je vais me rendre à l'étranger pour un mois et je voudrais connaitre la manière d'accomplir la prière la plus facile?

La réponse détaillée

Premièrement, si vous êtes déterminé à séjourner plus de 4 jours dans votre pays de destination, vous êtes assimilé à un résident dès l'instant de votre arrivée, donc vous êtes tenu de prier normalement puisqu'il ne vous est permis de faire autrement. Vous raccourcissez votre prière pendant le déroulement de voyage. Une fois arrivée, vous priez comme les résidents.

On lit dans les réponses de la Commission permanente (8/99): « Le voyage qui permet de bénéficier de la dispense accordée au voyageur consiste dans tout déplacement couramment considérés comme un voyage.On en estime la distance à 80 kilomètres. Celui qui parcourt une telle distance ou plus est bénéficiaire de la dispense portant sur le massage des bottes légères durant trois jours et trois nuits, le regroupement et le raccourcissement des prières, et la non observance du jeûne du Ramadan.

Quand un tel voyageur a l'intention de résider plus de 4 jours dans une localité, il peut bénéficier de ladite dispense. Celui qui se retrouve dans un pays et ne sait pas quand il parviendra à satisfaire le besoin pour lequel il s'y est rendu et n'avait pas fixé un délai déterminé pour son séjours, celui-là peut bénéficier de la même dispense, quelle que soit la durée de son séjours. Peu importe qu'il voyage se déroule sur terre ou en mer. »

Deuxièmement, s'agissant du regroupement des prières, il est permis au voyageur de regrouper les deux prières de l'après-midi et les deux premières prières de la nuits en anticipant l'heure de la dernière ou en reculant l'heure de la première selon ce qui lui est plus facile. Toutefois , il reste préférable qu'il ne le fasse que quand il est pénible pour lui d'accomplir chaque prière à son heure.

Cela étant, vous pouvez regrouper deux prières pendant votre voyage. Une fois arrivé au pays où vous avez l'intention de séjourner un mois, vous faites chaque prière à son heure.

Troisièmement, sachez que la prière en groupe est une obligation pour le voyageur au même titre que les autres. Nous l'avons déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n°21498 . Veillez donc à prier à la mosquée avec les fidèles.

Allah le Très-haut le sait le mieux.